



CAIRANNE, LE

MAIRIE  
DE  
**C A I R A N N E**  
84290

Tél. : 04 90 30 82 12

Fax : 04 90 30 73 86

Courriel : cairanne.mairie@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016**

Le conseil municipal s'est réuni le 18 novembre 2016, à 20.00 heures sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, salle du Conseil. Tous les Adjointes, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

**Absent et excusé :** CHARANCON Stéphane

**POUVOIRS :** Amandine ROLLIN à Claudine MONIER – Vincent SEVE à José CANDEL – Evelyne VILELA à Cathelijn DE MINK

**Mme. Claudine MONIER est nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour, qui concerne, la création d'une régie unique des services scolaires.

Le Conseil municipal est d'accord pour ces modifications.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

**1 - RESTAURATION DES MONUMENTS AUX MORTS ET DEMANDES DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de restaurer les deux monuments aux morts, par un nettoyage de la pierre et une repeinte des lettres. L'un se situe au cœur du Village, et le second se trouve dans le cimetière.

Ces monuments sont un « support » de mémoire, relatif aux conflits de la première Guerre mondiale ; ils ont été érigés par les communes dans le souci de perpétuer à jamais le souvenir de ses Morts pour la France. Ils sont paradoxalement menacés par l'usure du temps ; bris de plaques portant les listes des Morts, effacement des noms gravés.

Monsieur le Maire souhaite que l'on restaure ces monuments pour la préservation de ce patrimoine d'exception, témoin du combat qu'ont mené ceux qui sont morts pour la France.

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de : 2 819.00 € hors taxes.

Monsieur le Maire propose de solliciter Le Conseil Régional pour la réalisation de ce projet, dans le cadre du Patrimoine, Traditions (nouvelle mesure offerte par le conseil régional), une aide sera aussi demandée au Ministère de la Défense, Direction de la Mémoire du patrimoine et des archives. Adoptée à l'unanimité

## 2 – RESTAURATION DES REMPARTS ET DEMANDE DE SUBVENTION :

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que dans le cadre du programme de valorisation et d'aménagement de notre patrimoine, il serait souhaitable de réhabiliter une partie de l'enceinte des remparts. En effet le côté ouest, toujours à l'ombre est particulièrement très détérioré, par les agents atmosphérique, mais aussi par les siècles (1123) qui entraînent une dégradation progressive des éléments constituant les remparts, les enduits sont érodés et les pierres se dessouvent et menacent de tomber, il y a urgence d'effectuer ces travaux de consolidation. Compte tenu du coût non négligeable de ces travaux dont le montant s'élève à la somme de : **14 400.00 €** hors taxes et des faibles possibilités financières de la Commune, Monsieur le Maire propose de solliciter pour la réalisation de ce projet, une subvention exceptionnelle auprès du Ministre de l'Intérieur au titre du chapitre 67-51 d'un montant de **7 200.00 €** par l'intermédiaire du Sénateur Alain MILON

Adopté à l'unanimité.

## 3 - DELIBERATIONS MODIFICATIVES

### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	OPFI			Emprunts en euros	1 600,00
23	2313	132			Réhabilitation chapelle St. Geniès	2 000,00
21	2188	194			Acquisition barnum	2 000,00
21	2183	10006			Acquisition ordinateur	500,00
66	66111				Intérêts réglés à l'échéance	1 300,00
012	6411				Personnel titulaire	4 000,00
					<b>Total</b>	<b>11 400,00</b>

### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	182			Rd 69 trottoir et voirie...	-1 600,00
21	2158	145			Installation vidéo protection	-2 500,00
20	202	186			PLU	-2 000,00
011	61524				Bois et forêts	-1 300,00
011	60628				Autres fournitures non stockées	-4 000,00
					<b>Total</b>	<b>-11 400,00</b>

Décisions adoptées à l'unanimité

#### **4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

##### **Création d'emploi :**

Monsieur le Maire explique à ses collègues, qu'afin de permettre une évolution de fin de carrière (plus intéressante financièrement) à M. Hervé RIGAUD, qui est actuellement au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, il conviendrait d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, au 12<sup>ème</sup> échelon, échelle 5, de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. le Maire explique qu'en contre partie on fermera le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

Adopté à l'unanimité.

#### **5 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR :**

Monsieur le Maire présente au Conseil, le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016, qui nous a été adressé par la Trésorerie. Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui de plus en plus d'élus, revoient cette indemnité à la baisse ou décident carrément de la supprimer, cette année elle s'élève au montant net de 422.77 €.

Plusieurs communes de la COPAVO ont décidé de ne pas verser cette indemnité, ou d'en verser qu'une partie. M. le Maire explique qu'actuellement nous avons un comptable public qui nous donne toute satisfaction et qui remplit bien ce rôle de conseil précieux. Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur cette indemnité. Adopté 3 abstentions – 3 contre – 8 pour.

#### **6 – VACATIONS DIRECTRICE ECOLE :**

M. le Maire explique au Conseil que Mme. Pouchko, directrice de l'école publique, l'a sollicité pour assurer la surveillance et l'encadrement des enfants, 1 H 30 par semaine, chaque vendredi, lors de la pause méridienne, dans un premier temps car elle pourrait être amenée à assurer aussi les mardis. Mme. la directrice sera rémunérée par la Commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires. Les communes ont, en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer certaines tâches.

Cette organisation est applicable pour l'année scolaire 2016/2017 et pourra être renouvelée. La rémunération versée est fixée par décret, son montant concernant un professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école et dans la cadre d'heure de surveillance est de 11.73 €.

Monsieur le Maire propose à ses collègues de retenir ce montant pour l'année scolaire 2016-2017. Adopté à l'unanimité.

#### **7 – DESIGNATION D'UN BENEVOLE POUR LES ARCHIVES DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que l'on a créé une salle au-dessus du caveau du belvédère, afin de rassembler et stocker toutes les archives de la commune dans cette pièce spacieuse où sont installées les rayonnages.

Monsieur le Maire envisage de faire appel, notamment à un bénévole afin d'assurer les missions suivantes :

\* Identifier les archives existantes et celles nouvellement créées, les classer, puis les stocker selon les procédures en vigueur ;

\* Appliquer une politique de conservation pour archiver et détruire les documents d'archives selon les besoins opérationnels et en fonction de critères juridiques. L'objectif étant de garantir l'existence et l'accessibilité des documents, leur authenticité, leur fiabilité et leur intégrité et de permettre qu'ils soient exploitables.

**Archives concernées :** Etat Civil à partir de 1843 (dont 1 registre des décès de 1793 à 1807) à aujourd'hui les conseils municipaux à partir de 1895 à aujourd'hui.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Pierre IMBS contacterons un responsable des archives départementales pour avoir des informations quant aux modalités de cet archivage. Adopté à l'unanimité.

## **8 – CREATION DE REGIE UNIQUE DES SERVICES SCOLAIRES :**

Afin de ne plus avoir à manier les nombreux tickets de garderie et de cantine et d'éviter les erreurs de comptage ou autre, la Commune a décidé de mettre en place une facturation des cantine et garderie, par période scolaire, soit du 1<sup>er</sup> jour de la rentrée, jusqu'au soir du départ des congés, soit généralement 6 semaines. Ce système aura l'avantage d'éviter les erreurs d'inscription, la distribution de tickets du matin par les parents, et les pertes de tickets.

Ces modalités prendront effet à compter du 3 janvier 2017, les parents auront la possibilité d'effectuer leur paiement en deux versements égaux, une facture leur sera délivrée. En cas d'absence pour maladie, et sur présentation d'un justificatif, un remboursement sera fait sur la période suivante.

Monsieur le Maire explique qu'administrativement il y a lieu de clôturer, la régie de la cantine et de la garderie, et de constituer une régie unique de recettes et d'avances des services scolaires.

Adopté à l'unanimité.

## **9 – QUESTIONS DIVERSES :**

### **Subventions à venir :**

5 200.00 € de la commission Gagnière dans le cadre de la restauration du 4<sup>ème</sup> tableau qui est aussi cofinancé par le Domaine Laurent BRUSSET à hauteur de 4 100.00 €.

Monsieur le Maire souhaite qu'à l'horizon 2018 tous les tableaux soient restaurés .

Monsieur le Maire signale à ses collègues qu'il exercera son droit de préemption pour l'achat des bois concernant les ventes « Legoeuil » et « Grangaud ». Cet achat porte sur 3 ha 33 ca x 2 000 €/ha = 6 660.00 € auxquels on devra ajouter les frais de Safer et de Notaire.

Subvention de accordée par l'assemblée départementale dans le cadre de la réhabilitation de notre centre aggloméré, afin de réaménager les trottoirs et de remettre en état l'anneau du giratoire. 39 600.00 € ttc de travaux et 50 % de subvention soit 19 800.00 € TTC.

Création du cimetière et de son parking 33 448.00 € dans le cadre de la FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du territoire), pour une dépense d'environ 120 000 € HT.

25 200.00 € par l'assemblée Départementale dans le cadre du programme 2016 d'aide à la voirie communale et intercommunale 2<sup>ème</sup> répartition.

20 000.00 € par les réserves parlementaires

8 200.00 € pour les travaux à la STEP

56 800.00 € pour les droits de mutation... etc

5 000.00 € qui restent à nous verser par l'assemblée Départementale dans le cadre des jardins thématiques

### **Quelques dates à retenir :**

Festivités du jumelage à Flobecq du 24 au 28 mai 2017 (pont de l'Ascension)

Samedi 26 novembre à 11 h 00, réunion des associations,

Comparution au tribunal correctionnel le 27 mars prochain pour la personne qui a dérobé le drapeau. Celui-ci a été condamné par le TGI à rembourser le prix du drapeau, soit 15.42 €, ce qu'il a immédiatement fait.

M. le Maire souhaite que celui-ci verse une somme de 50 ou 100 € à l'association des anciens combattants et à ce qu'il participe à une cérémonie patriotique.

Téléthon le 03 décembre 2016,

Vendredi 9 décembre 2016 18 h 30 inauguration expo photos de M. François ALARY,

10-11-et 12 décembre 2016 marché de Noël organisé par le comité des fêtes,

11 décembre « montée historique » vieilles voitures et motos,

13 décembre à midi, repas de Noël aux écoles, repas offert aux enfants et enseignants, personnel communal et membres du conseil.

Messe de Minuit sur Cairanne 23 heures le 24 décembre avec la participation des Tambourinaires,

31 décembre réveillon de la St Sylvestre organisé par le Comité des fêtes,

07 janvier 2017 à 18 h « Vœux du Maire » salle polyvalente.

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il a fait imprimer par la société « Codex Communication » un calendrier avec des photos d'antan de notre village. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres courant décembre.

Avant de clôturer la séance M. le Maire fait un dernier tour de table.

Dossier Cru

M. Laurent Brusset signale que lors de la remise à jour de son CVI, il s'est rendu compte que des sections cadastrales de parcelles classées en « cru » étaient erronées. Il a contacté Mme Moralès qui nous a aussitôt renvoyé un cd rom rectifié le 15/11/2016. Ces jours-ci, M Laurent Brusset, s'est occupé de faire imprimer deux cartes du « cru » (une pour la mairie et une pour le syndicat) ou chaque personne pourra repérer ses parcelles.

M. Laurent Brusset fait le point sur l'avancée des travaux au cimetière :

**Travaux cimetière** : terrain de 2000 m2 – l'emprise du nouveau cimetière est de 500 m2, 24 concessions de 4 places - columbarium de 18 cases de 2 urnes - 1500 mètres et 40 places de parking – la bande de goudron entre les deux cimetières sera retirée et l'ensemble sera regoudronné.

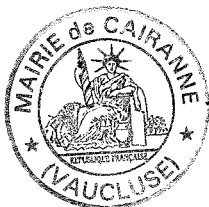
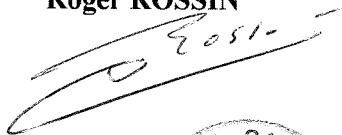
Les travaux de la Chapelle St. Geniès ont bien avancés, la toiture a été refaite, et la façade est en cours de restauration.

**Roland Liffra** – achat de 25 lauriers pour boucher les trous derrière la salle mistral, dans l'allée du bou-lodrome et à la montée de la petite Jeannette.

Pascal Franczack : la société ITC va nous renvoyer de nouvelles guirlandes (5 défailtantes) arrivage le 28/11 et possibilité de location d'une nouvelle nacelle afin de terminer l'installation des décors de Noël.

Après un dernier tour de table la séance est levée à 21 H 15.

**Le Maire,**  
**Roger ROSSIN**



**La Secrétaire**  
**Claudine MONIER**